



# FICHES "REPÈRES" DU BILAN SOCIAL 2015

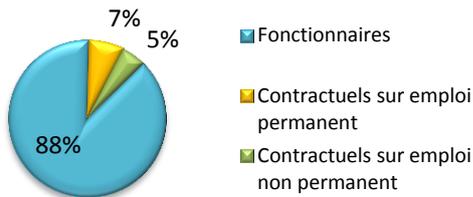
## Communes de plus de 20 000 habitants

**TAUX DE RETOUR :**  
**100 %**

- ▶ Les **Communes de plus de 20 000 habitants** représentent **1 % des collectivités** du département des Pyrénées-Atlantiques et emploient **20 % des effectifs**
- ▶ **4 ont transmis leur Bilan Social** sur 4 recensées dans le département
- ▶ **3 603 agents recensés** dans ces collectivités dont 3 167 fonctionnaires, 255 contractuels et 181 contractuels sur emploi non permanent

### Effectifs

#### 88 % des agents sont fonctionnaires



Nombre d'agents sur emploi permanent dans les Communes de plus de 20 000 habitants :  
**Minimum : 501 - Maximum : 1 426**

Statut	Effectif moyen
Fonctionnaires	792
Contractuels sur emploi permanent	64
<b>Agents sur emploi permanent</b>	<b>856</b>

Effectif moyen	
Par catégorie :	Des 3 principales filières :
- Catégorie A : 59	- <b>Technique</b> : <b>536</b>
- Catégorie B : 107	- Administrative : 147
- <b>Catégorie C</b> : <b>690</b>	- Médico-sociale : 65

#### Précisions : Agents contractuels sur emploi permanent et sur emploi non permanent

**Emploi permanent** ⇒ **0,3 %** des agents recrutés dans le cadre d'un **remplacement temporaire**  
⇒ **8 %** des agents contractuels sur emploi permanent en **CDI**

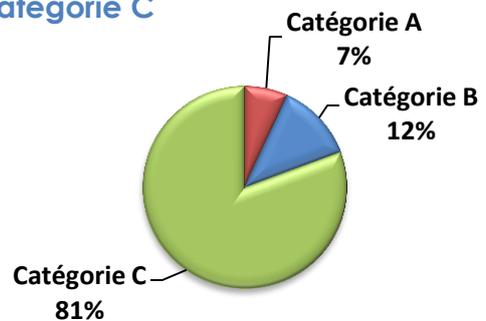
**Emploi non permanent** ⇒ **18 %** des contractuels non permanents recrutés dans le cadre d'un **emploi aidé**  
⇒ **64 %** des contractuels non permanents recrutés en tant que **saisonniers ou occasionnels**

### Caractéristiques des agents sur emploi permanent

#### Près de 2 agents sur 3 relèvent de la filière technique

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
<b>Technique</b>	<b>64%</b>	<b>49%</b>	<b>63%</b>
Administrative	17%	13%	17%
Médico-sociale	8%	7%	8%
Animation	2%	26%	4%
Culturelle	3%	3%	3%
Police	3%	3%	3%
Sportive	3%	2%	2%
Total	100%	100%	100%

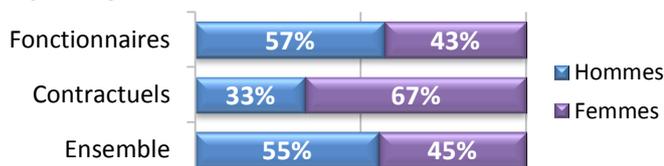
#### Plus de 4 agents sur 5 relèvent de la catégorie C



#### Les 5 principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Cadres d'emplois	% d'agents
<b>Adjoins techniques</b>	<b>51%</b>
Adjoins administratifs	10%
Agents de maîtrise	6%
ASEM	4%
Techniciens	4%

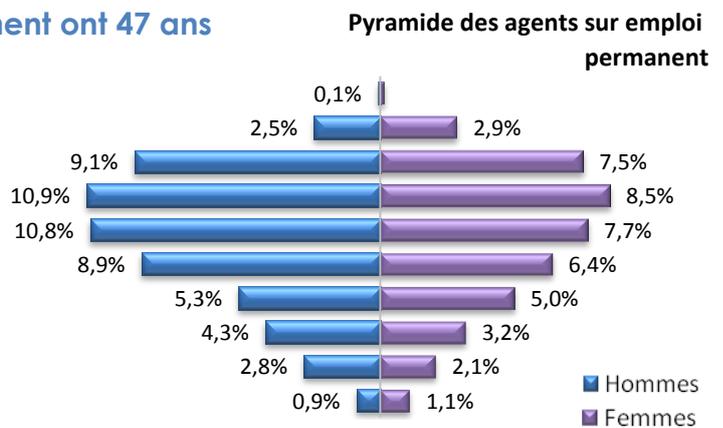
#### Plus d'1 agent permanent sur 2 est un homme



## Pyramide des âges

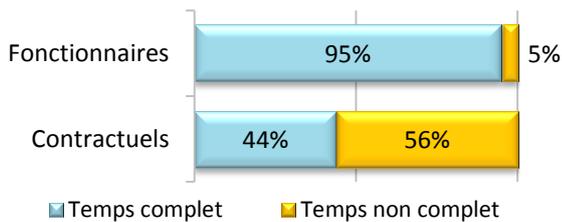
➔ En moyenne, les agents sur emploi permanent ont 47 ans

Âge moyen des agents sur emploi permanent	
Fonctionnaires	<b>47,25</b>
Contractuels sur emploi permanent	<b>37,89</b>
<b>Ensemble</b>	<b>46,55</b>

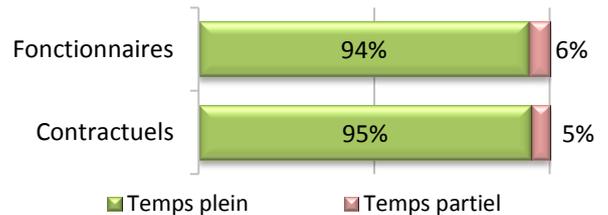


## Temps de travail\* des agents sur emploi permanent

➔ 56 % des contractuels sont à temps non complet contre 5 % des fonctionnaires



➔ 6 % des fonctionnaires bénéficient d'un temps partiel contre 5 % des contractuels



\* Attention : Le Bilan Social ne prend pas en compte les agents intercommunaux pouvant réaliser plusieurs temps non complet dans plusieurs collectivités

## Mouvements

➔ En 2015, 209 arrivées\* d'agents sur emploi permanent, 212 départs\* et 61 contractuels titularisés

Variation des effectifs entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2015		
Fonctionnaires	↗	<b>2,2%</b>
Contractuels	↘	<b>-22,0%</b>
<b>Ensemble</b>	↘	<b>-0,1%</b>

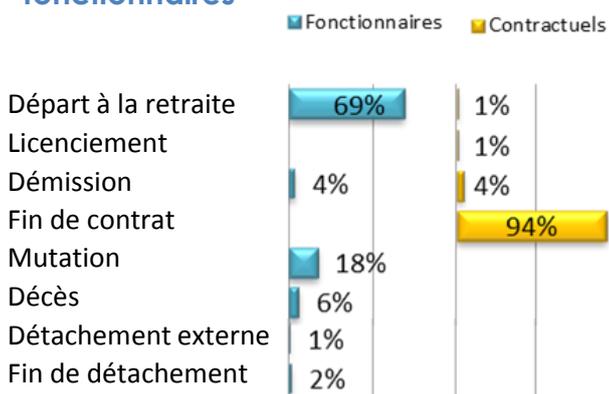
➔ 43 % des arrivées\* sur emplois permanents concernent des contractuels

Fonctionnaires	%
<b>Arrivées de fonctionnaires</b>	<b>57%</b>
dont mutation	40%
dont intégration directe	38%
dont recrutement direct	13%
dont concours	8%
dont détachements	1%

Contractuels	%
<b>Arrivées de contractuels</b>	<b>43%</b>
dont remplaçants	49%

➔ 52 % des départs\* concernent des fonctionnaires



## Promotions

➔ 55 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une évolution de carrière en 2015

15 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement de grade**  
 39 % des fonctionnaires ont bénéficié d'un **avancement d'échelon**  
 1 % des fonctionnaires ont bénéficié d'une **promotion interne en 2015**

\* Ne sont pas pris en compte : réintégrations, mises à disposition, mises en disponibilité, congés parentaux, décharges de service - mandats syndicaux et congés formation

Les pourcentages ci-dessus sont arrondis à l'entier le plus proche

## Budget et rémunérations

- ➔ La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents sur emploi permanent est de 18,44 %

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
<b>Budget de fonctionnement</b>	<b>261 135 413 €</b>	<b>65 283 853 €</b>	<b>52 943 456 €</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>131 474 348 €</b>	<b>32 868 587 €</b>	<b>28 503 680 €</b>
Charges de personnel (chapitre 12)	Soit 50,35 % des dépenses de fonctionnement		

**Part du régime indemnitaire sur les rémunérations**

- ⇒ Fonctionnaires : 18,48 %
- ⇒ Contractuels : 17,64 %
- ⇒ Ensemble : 18,44 %

### ➔ Rémunérations - agents permanents

	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>85 189 567 €</b>	<b>21 297 392 €</b>	<b>18 812 372 €</b>
Primes et indemnités versées :	16 136 065 €	4 034 016 €	3 945 329 €
Heures supplémentaires/complémentaires :	430 245 €	215 123 €	-
Nouvelle Bonification Indiciaire :	604 581 €	151 145 €	150 601 €

### ➔ Rémunérations - agents non permanents

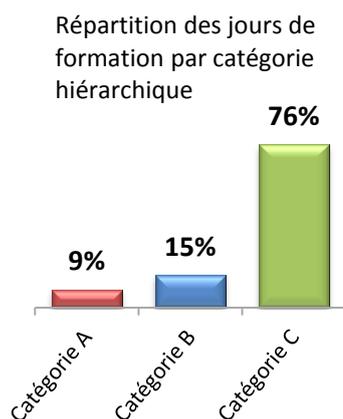
	Montant global	Montant moyen*	Montant médian*
<b>Rémunérations annuelles brutes :</b>	<b>1 853 100 €</b>	<b>463 275 €</b>	<b>348 484 €</b>
Heures supplémentaires :	-	-	-

\* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

- ➔ 100 % des Communes de plus de 20 000 habitants cotisent auprès de Pôle Emploi pour l'assurance chômage de leurs contractuels

## Formation

- ➔ 7 720 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2015



**En moyenne, 2,3 jours de formation par agent sur emploi permanent**

### Répartition des jours de formation par organisme :

CNFPT :	53%
Autres organismes :	32%
En interne :	15%

- ➔ 1 199 474 € ont été consacrés à la formation en 2015

<b>Montant moyen*</b> consacré à la formation par collectivité :	<b>299 869 €</b>
<b>Montant médian* :</b>	<b>264 233 €</b>

### Dépenses de formation selon l'organisme :

CNFPT :	65%
Autres organismes :	26%
Frais de déplacement :	9%

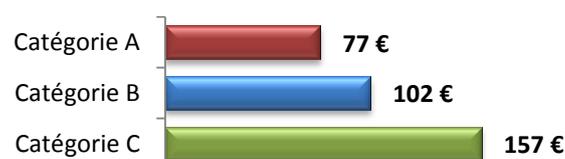
\* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

## Protection sociale complémentaire

- ➔ 100 % participent financièrement à la complémentaire santé de leurs agents et 75 % participent à la complémentaire prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
<b>Montant global des participations</b>	<b>233 314 €</b>	<b>163 613 €</b>
<b>Montant médian des participations</b>	<b>59 883 €</b>	<i>Soumis au secret statistique</i>
<b>Montant moyen par bénéficiaire</b>	<b>146 €</b>	<b>95 €</b>

### Montant moyen par bénéficiaire et par catégorie



### ➔ Action sociale

- ⇒ 100 % des Communes de plus de 20 000 habitants versent une subvention à un comité d'œuvres sociales
- ⇒ 100 % servent des prestations directement à leurs agents (restauration, vacances, ...)

## Conditions de travail

➔ En moyenne, 26 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par fonctionnaire

En moyenne, 7 jours d'absence pour tout motif médical\* en 2015 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaire	Contractuel permanent
<b>Taux d'absentéisme</b>		
« compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	4,57%	1,91%
<b>Taux d'absentéisme médical*</b> (toutes absences pour motif médical)	7,12%	1,91%

\*Maladie ordinaire, longue maladie, maladie de longue durée et grave maladie, accidents du travail, maladie professionnelle

➔ 235 accidents du travail déclarés en 2015

En moyenne :

- ⇒ 6,5 accidents du travail pour 100 agents
- ⇒ 58,75 accidents par collectivité
- ⇒ 25 jours d'absence par accident du travail

## Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs, soit 100 % des Communes de plus de 20 000 habitants

- ⇒ 100 % emploi au moins un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés

342 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ 100 % sont fonctionnaires
- ⇒ 94 % sont en catégorie C
- ⇒ 100 % des Communes de plus de 20 000 habitants ont engagé des dépenses en matière de handicap, soit 30 034 € en moyenne\* par collectivité
- ⇒ 2 agents reconnus travailleurs handicapés recrutés sur emploi non permanent

## Précisions

➔ Méthodologie



Cette fiche "Repères" reprend les principaux indicateurs du Bilan Social 2015.

Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un type et à une strate de collectivité. De plus, cette fiche permet de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses réalisées pour les collectivités par le Centre de Gestion et ainsi de se situer au sein d'une strate démographique.

Elle a été réalisée grâce un outil automatisé développé par l'Observatoire de l'Emploi et de la Fonction Publique Territoriale de la Coopération des CDG de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Sources : Rapports sur l'Etat de la Collectivité 2015 transmis au Centre de Gestion en 2016 par les Communes de plus de 20 000 habitants

Date de publication : Janvier 2017

➔ Prévention et risques

### ASSISTANTS DE PRÉVENTION

100 % des Communes de plus de 20 000 habitants ont désigné au moins un assistant de prévention

### FORMATION

100 % des Communes de plus de 20 000 habitants ont été concernées par des formations liées à la prévention (habilitations, secourisme du travail), soit 14 822 jours

Coût total des formations : 137 025 €

Coût moyen\* par collectivités : 34 256 €

Coût moyen\* par jour de formation : 9 €

### DÉPENSES

100 % ont effectué des dépenses en faveur de l'amélioration des conditions de travail

Total des dépenses : 287 930 €

Montant médian\* : 66 365 €

\* Les montants moyens et médians par collectivité sont calculés en fonction du nombre de collectivités ayant mentionné des dépenses

## Relations sociales

### Jours de grève

En moyenne, 136 jours de grève par collectivité en 2015

545 jours de grève recensés en 2015

761 jours de grève recensés en 2014

100 % des communes de plus de 20 000 habitants concernées

### Comité Technique Local

11 réunions au niveau local

11 réunions du CHSCT

### Commissions Administratives Paritaires

16 réunions au niveau local

14 réunions organisées par le Centre de Gestion

Analyse réalisée par :

Observation et analyse sociale

Direction Générale - CDG 64

05 59 90 35 69 - observation@cdg-64.fr